

PUBLICATION DE LA LISTE DES CONTRATS REQUISE PAR LA LOI

Selon l'article 961.4 du Code municipal du Québec, les Municipalités doivent publier sur leur site Internet la liste de tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant et dont la somme de ces contrats est supérieure à 25 000 \$. Voici la liste pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT \$
Apple Canada Inc.	Tablettes informatiques	56 5955.16 \$
Art20 Design	Caractérisation de la Rivière Ste-Anne	33 716.42 \$
Fédération québécoise des municipalités	Ressources humaines Négociation convention	14 473.99 \$ 37 606.66 \$
K2 Geospatial	Cartographie en ligne	35 622.15 \$
Technipc Informatique	Équipements informatiques	61 464.20 \$
Visages régionaux inc.	Création de la marque et participation au podium	73 296 .56 \$